

# Pour une transformation exigeante et positive de *notre* Agence !

*Du 31 mars au 4 avril, faisons entendre notre voix, maintenant et pour les jours à venir*

## Une équipe diverse pour vous représenter

Nous sommes une équipe d'agent.e.s, fonctionnaires et contractuel.le.s, réunissant **une diversité de profils représentatifs de l'ensemble de l'Agence**. Parmi nous :

- ◇ des représentant.e.s expérimentés qui font le constat d'une dégradation de la qualité du travail et des conditions de travail depuis plusieurs années ;
- ◇ de nouveaux membres qui, en s'investissant, ont découvert des réalités alarmantes sur l'état actuel de notre environnement de travail et de la santé du collectif des agent.e.s de l'Anah.

**Nous refusons la fatalité et croyons en une transformation positive, portée par la transparence, l'écoute et l'action.**

## Un constat alarmant : nous frôlons toutes et tous l'épuisement

Nous aimons nos missions et nous nous engageons volontiers. Pourtant, nous sommes nombreuses et nombreux à nous sentir pris dans un engrenage où la pression et la surcharge deviennent la norme, où l'organisation nous malmène et où le sens et l'impact de notre travail s'estompent. **La satisfaction de travailler pour le service public et la solidarité qui continue de faire tenir le collectif ne compensent pas le mal-être au travail que ressentent beaucoup d'entre nous**. Les forces du collectif sont précieuses, mais aussi fragiles car elles reposent sur les relations entre des personnes. Nous devrions plutôt pouvoir compter sur la qualité et les conditions de travail qu'offre l'Anah à ses agent.e.s.

**Ce constat inquiétant nous oblige**. Nous nous engageons à agir concrètement à vos côtés, comme depuis 2 ans déjà, pour améliorer notre quotidien à toutes et à tous et pour redonner à chacun.e les moyens d'exercer ses missions dans de bonnes conditions. **Nous voulons retrouver du souffle, du sens et un équilibre**.

## Les objectifs qui nous animent et que nous défendrons :

### Travailler mieux, en retrouvant de la maîtrise sur notre temps

- **Rééquilibrer les charges de travail**, avec des effectifs et des moyens objectifs et adaptés.
- **Impliquer tous les agent.e.s** dans l'organisation du travail, en mettant à profit leur expertise des fonctionnements et des usages de l'Anah. Notre représentation inclut tous les agent.e.s, y compris l'encadrement.
- **Anticiper plutôt que gérer l'urgence**, en favorisant des organisations efficaces et en luttant contre la surcharge administrative inutile et les irritants superflus.

### Redonner du sens à nos métiers et de l'impact à nos actions

- **Clarifier les rôles, les missions de chacun.e et les priorités**, pour éviter la dispersion et garantir des décisions cohérentes.
- **Faire respecter nos compétences et nos capacités à proposer**, en nous positionnant comme acteurs et non comme simples exécutants.
- **Veiller à ce que chaque agent.e puisse avoir un réel impact et une latitude décisionnelle satisfaisante** sur son travail au quotidien.

## Travailler ensemble dans une logique de symétrie des attentions

- **Canaliser les sollicitations**, qu'elles viennent de l'administration, des usagers ou des partenaires, pour éviter qu'elles ne se répercutent sans réelle modération sur tous les services. Réciproquement, faire preuve de discernement dans nos sollicitations au réseau de l'Anah et vis-à-vis de nos parties prenantes.
- **Faire reconnaître notre travail et notre implication**, avec une véritable politique de valorisation des efforts individuels et collectifs.
- **Garantir un droit effectif au repos et à la déconnexion**, en mettant fin à la culture de l'urgence permanente et en fixant collectivement des règles claires en termes d'horaires et de vigilance des encadrant.e.s sur le temps de travail de leurs équipes.
- **Protéger et mettre à l'abri sans conditions les agent.e.s exposé.e.s à des comportements abusifs**, qu'ils viennent de l'extérieur ou de l'organisation elle-même.

**Promouvoir et construire un dialogue social équilibré et respectueux, où les échanges aboutissent à des engagements réciproques et des actions concrètes.**

### Nos engagements concrets

Nous connaissons une période de profondes transformations. Ces évolutions ne doivent pas se faire au détriment des agent.e.s ni de leurs conditions de travail. Nous nous engageons à :

- **Écouter et relayer vos préoccupations** : nous serons disponibles pour vous lors de temps d'échanges réguliers, mais nous souhaitons aussi davantage « aller vers vous » pour trouver des solutions concrètes aux situations qui l'exigent.
- **Etre des représentant.e.s exigeants** : veiller à l'application rigoureuse du cadre légal et à la mise en œuvre des meilleures pratiques en vigueur dans notre ministère de tutelle et dans les organisations comparables.
- **Agir concrètement sur les conditions de travail et la prévention des risques psychosociaux** : les résultats de l'enquête RPS et les signalements multiples ne peuvent être ignorés ou minimisés. Nous veillerons à ce que l'organisation et les conditions de travail soient à la hauteur de votre engagement et de votre attachement au service de l'Etat.
- **Favoriser un environnement de travail inclusif et respectueux** : encourager la diversité en créant des espaces d'échange où chacun.e peut partager ses expériences et contribuer à l'amélioration des conditions de travail.
- **Freiner le turnover et améliorer la reconnaissance** : le taux de départs élevé et les problématiques de rémunération doivent être traités sérieusement pour fidéliser celles et ceux qui veulent s'inscrire dans la durée à l'Agence, dans des conditions à la mesure de leur engagement.
- **Avoir un dialogue social renforcé** : faire en sorte que les négociations ne se limitent pas à un échange unilatéral, mais aboutissent à des actions concrètes.

### Pourquoi on vote ?

**Comité Social Administratif de proximité (CSA)** : Le comité est consulté sur tous les projets qui impactent les agent.e.s de l'ANAH : les conditions de travail, les réorganisations, le suivi des enquêtes sur les risques psychosociaux... Il comprend aussi la **Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail**.

**Commission de Consultation Paritaire (CCP)** : La commission est consultée sur les décisions individuelles défavorables, les recours et les sanctions disciplinaires des agent.e.s contractuel.le.s